

FICHE CONSEIL

Commune de MOUMOUR

Requalification de la rue Guitte et de la rue du Bialé

Fiche rédigée par A. LAVAL, architecte urbaniste conseiller
Janvier 2023

1 Objet et périmètre d'étude

1.1 Objet

La commune de Moumour souhaite requalifier deux rues anciennes, l'une formant une extension du centre bourg – la rue de Guitte, l'autre longeant le canal de dérivation du Vert dans le bas du village - la rue du Bialé – rue du quartier éponyme.

Les besoins sont exprimés sur plusieurs points :

- **Apaiser la circulation, rétablir l'espace du piéton**

Les rues sont peu fréquentées mais les riverains ressentent une insécurité routière exprimée par la vitesse excessive des véhicules ; les trottoirs très minces ou inexistants, l'absence de seuils, ne donnent aucune place au piéton dans le partage de la rue et renforcent ce sentiment d'insécurité.

- **Rénover les rues**

Les revêtements routiers usés et les bas-côtés abîmés sont à rénover, les nombreux câbles aériens sont à enfouir. Sur certains bas-côtés, la dés-imperméabilisation et la plantation en pleine-terre sont à encourager, à l'image des initiatives intéressantes qui fleurissent un peu partout dans le village (pieds de façade, rue du château, abords de l'église, etc.)

- **Mettre en valeur et caractériser l'espace public**

Les séquences traversées sont variées : fronts bâti réguliers et continus dans le centre-bourg, rue en pente avec un long soutènement ouvrant sur le paysage de la plaine, débouché sur le Camgran, avenue de lotissement banale avec des surlargeurs de trottoirs, rue patrimoniale aux passages étroits. Ces séquences appellent à des aménagements adaptés et spécifiques.



1.2 Périmètre d'étude

La rue Guitte et la rue du Bialé représentent environ 800 m de linéaire de voie communale et 6000 m² d'espaces publics. La morphologie des rues fait apparaître **5 séquences homogènes** :

- Rue Guitte - séquences 1 et 2 :

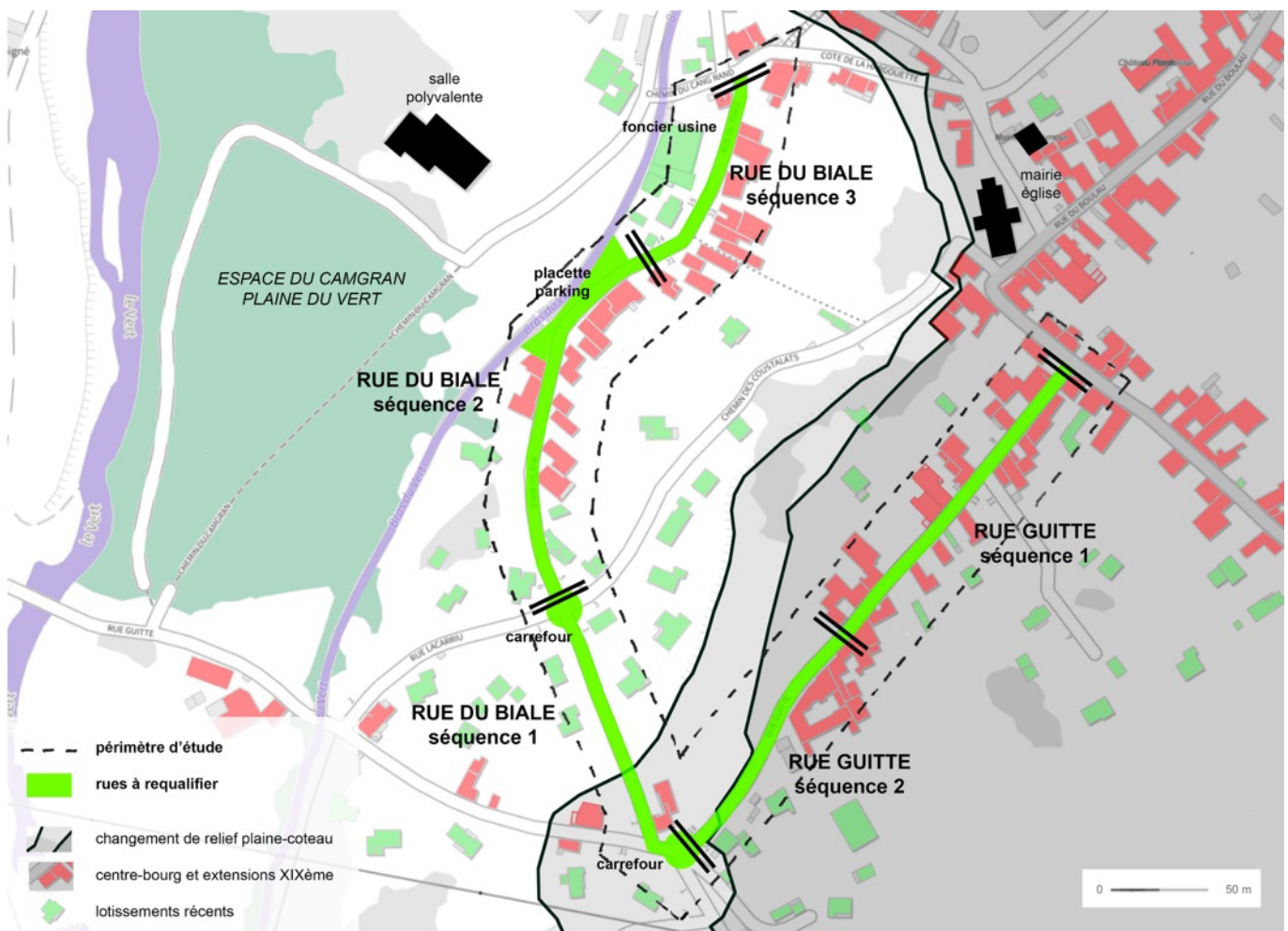
Rue de village **ancienne, étroite**, bordée de **maisons à cour fermées** implantées à l'**alignement** avec des percées visuelles sur les jardins ; 1^{ère} séquence relativement plate, parfaitement rectiligne donnant une perception de "**corridor**"; 2^{ème} séquence en **belvédère** sur le paysage de la plaine avec un côté non bâti, forme de **rampe** en pente continue terminée par un carrefour.

- Rue du Bialé - séquence 1 :

Rue de lotissement **récent, très large**, bordée de **pavillons** formant un urbanisme peu dense et **hétérogène** ; séquence en légère pente avec des **carrefours** à chaque extrémité, d'un aspect très **minéral et peu valorisant** dans le contexte patrimonial du village.

- Rue du Bialé - séquences 2 et 3 :

Rue **ancienne** relativement **plane, longeant le canal** de dérivation du Vert, bordée dans la 1^{ère} séquence de **maisons à cours ouvertes** offrant une succession de **parquilles triangulaires** au contact de la chaussée ; **ouverture sur le Camgran** avec une placette-parking en bord de ruisseau ; 2^{ème} séquence **hétérogène** mêlant maisons anciennes et modernes, espaces verts et emprise de l'ancienne usine, rétrécissements et surlargeurs d'espaces publics.

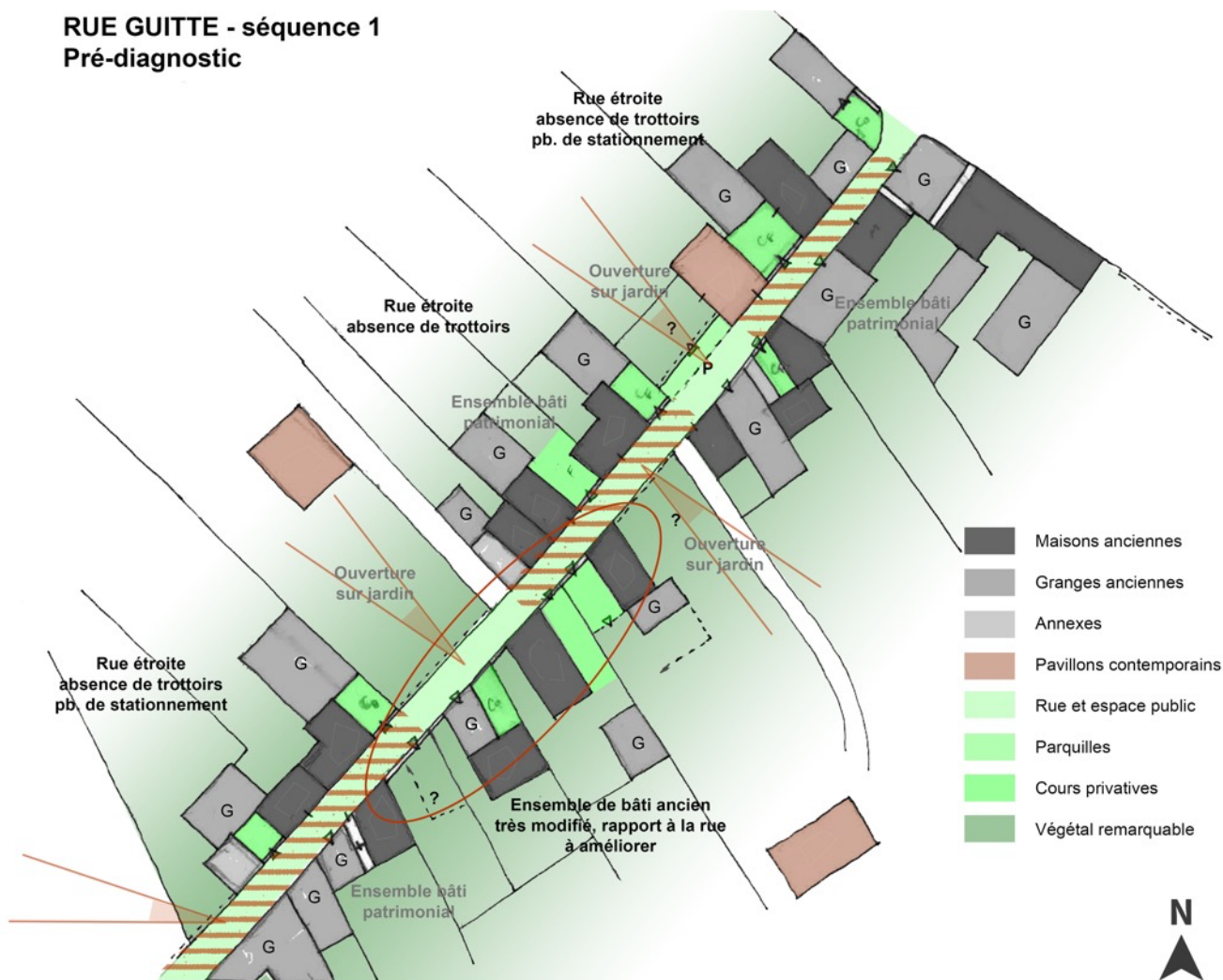


Périmètre d'étude et séquences. © C.A.U.E.64

2 Diagnostic et préconisations : rue Guitte séquences 1 et 2

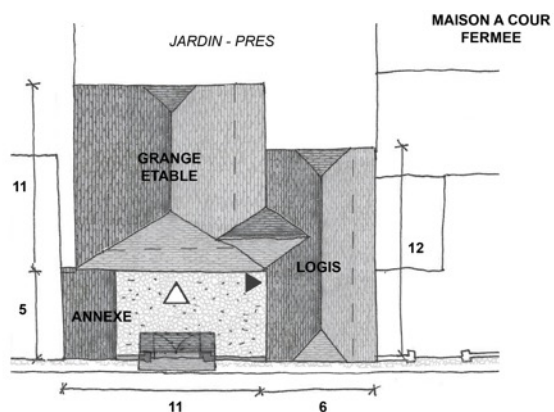
2.1 Diagnostic

RUE GUITTE - séquence 1 Pré-diagnostic



Plan diagnostic : rue Guitte séquence 1. © C.A.U.E.64

- Une rue patrimoniale : déclinaisons du type de la maison-grange à cour fermée



Plan-type de ferme béarnaise à cour fermée. © C.A.U.E.64

Le mur d'enceinte, le grand porche fermé d'un portail plein prolongent la façade sur rue et masquent la cour, le jardin. © C.A.U.E.64

La rue est bordée de corps de fermes du 19^{ème} siècle, implantées à l'alignement, qui présentent soit leur façade principale longue sur rue, soit leur pignon. La porte d'entrée donne souvent sur la rue. Les corps de logis alternent avec des cours, fermées par de hauts murs d'enceinte et un portail couvert comportant une porte cochère pleine. Les granges sont généralement en fond de cour.

- **Une rue structurée par l'implantation du bâti à l'alignement, avec des interruptions de jardins**

La morphologie du bâti crée un paysage bâti continu des deux côtés de la rue, notamment dans sa partie amont. Puis des discontinuités apparaissent :

- espaces libres de jardins simplement clos par un muret bas en pierre,
- voie d'accès d'une parcelle ou d'une maison en second rang,
- cour ouverte (typologie bâtie minoritaire).



Alignement continu de fermes à cour fermées. © C.A.U.E.64 / Discontinuités : voies d'accès, jardin, cour ouverte. © C.A.U.E.64

Les parcelles historiques sont organisées en lanières profondes, comportant jardins, potagers, terres cultivées et petit bâti, vestiges d'une agriculture vivrière accompagnant chaque propriété.



Extrait carte postale photo aérienne de 1960. © Delcampe/ CIM
Structuration en lanières étroites du parcellaire ancien, perpendiculaires aux chemins. © Photo aérienne Géoportail

- **Un profil routier : l'espace dédié au piéton est inexistant**

L'espace de circulation des véhicules occupe quasiment toute la largeur du profil de voie, à l'exception de minces trottoirs (quelques dizaines de cm) ne permettant pas la déambulation piétonne mais tout juste un refuge, et les caniveaux bétonnés.

La voie est étroite (en moyenne 6m de large de façade à façade).

Les petits éléments en pierre qui accompagnent le seuil des maisons - bancs monolithes, dallages en lauzes ou calades de galets, chasse-roues - sont engoncés dans le goudron ou noyés sous le ciment. Ainsi les accès des cours, les portes d'entrée des logis, se remarquent peu.

Cette uniformité du sol, cette absence de contraste visuel, renforcent la perception d'une route rectiligne, corridor qui n'encourage pas l'automobiliste à la vigilance. Pourtant les sorties de cours sans visibilité et les seuils donnant directement sur la chaussée sont nombreux.



Profil de rue étroite et entièrement occupé par l'espace de circulation des véhicules. Les seuils de portes sont invisibles. L'aspect routier n'encourage pas l'automobiliste à la vigilance © C.A.U.E.64



Petits éléments en pierre qui accompagnent traditionnellement les entrées de cours ou de logis : bancs, chasse-roues, dallages ; pas mis en valeur dans l'espace public. © C.A.U.E.64

- **La question du stationnement sur chaussée**

Les seuls obstacles à la vitesse dans la rue Guitte sont les véhicules stationnés sur la chaussée. Ils sont nécessaires et tolérés dans une rue à faible circulation, et ils créent même des appels à vigilance. Cependant dans l'état actuel d'une occupation aléatoire et non signalée, ces stationnements restent problématiques.

En revanche, bien positionnés et encadrés par des dispositifs d'écluses (priorités de passage, matérialisation au sol de l'obstacle), ils peuvent être une solution pour ralentir les véhicules.



Stationnements sur chaussée à la pause méridienne : une occupation de la rue à encadrer et à matérialiser pour participer à réduire la vitesse ? © C.A.U.E.64

Un stationnement en plus des cours et des garages semble nécessaire pour les riverains de la rue Guitte. Il serait utile de quantifier ce besoin pour dimensionner les dispositifs adaptés.

Une variante pour libérer la rue du stationnement consisterait à réserver des bandes minces de stationnement longitudinal sur l'espace des jardins adjacents qui le permettent.

RUE GUITTE - séquence 2 Pré-diagnostic

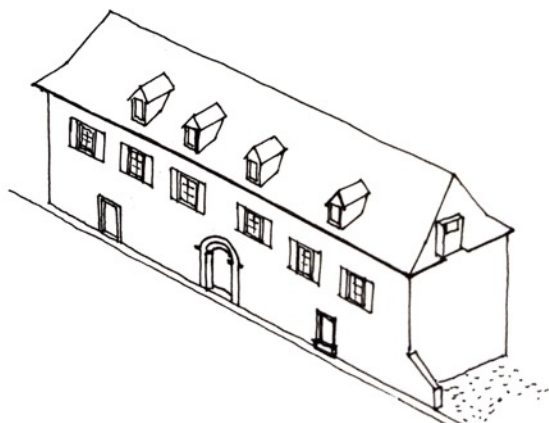


Plan diagnostic : rue Guitté séquence 2. © C.A.U.E.64

- **Une rue en pente ouverte sur le paysage**

La partie aval de la rue Guitte présente une morphologie très différente de sa partie amont. La voie reste étroite avec une largeur variable entre 5 et 7m, mais l'effet de couloir disparaît avec un côté ouest non bâti.

Les dernières constructions à l'alignement sont des maisons à granges accolées, caractérisées par la continuité du logis et de la grange sur rue (seule la porte cochère permettant d'identifier la partie réservée à l'usage agricole), et la position de la cour à l'arrière, ouverte sur le jardin et les champs.



Maison à grange accolée, créant un front de rue continu et l'effet d'un ensemble massif. La cour est à l'arrière. © C.A.U.E.64

La séquence n°2 de la rue Guitte est en pente, descendant le léger coteau sur lequel est édifié le centre-bourg ancien pour rejoindre la plaine du Vert.

La rampe routière est soutenue par un mur ancien en maçonnerie de gros galets côté champs. Les quelques constructions qui surplombent la rampe sont organisées dans la pente, avec un étagement de cours et des murs de soutènement.

L'espace carrossable prend toute la largeur de la voie, excepté au droit de la maison-grange accompagnée d'un trottoir. Le piéton n'a aucune place ni même un refuge dans la partie la plus étroite entre les murs de soutènement.



Dernières maisons à grange accolée de la rue Guitte, marquant la limite de l'extension du village ancien. Ouverture sur le paysage de la plaine à préserver. © C.A.U.E.64 /

Etroitesse de la rue dans sa partie médiane entre les murs de soutènement : l'espace pour piéton est inexistant. © C.A.U.E.64

La partie aval de la rue Guitte offre un panorama sur le paysage de la plaine et une promenade agréable le long du muret en l'absence de circulation. La vue depuis la plaine sur l'ensemble bâti des maisons à granges accolées est à préserver : elle donne à voir la limite nette d'extension du village ancien, quartier constitué aux façades homogènes en vis-à-vis des lotissements du bas du village.

2.2 Préconisations

Objectifs et préconisations :

- Mettre en valeur les seuils des maisons et les accès aux cours, les différencier dans le paysage de la rue. Plusieurs pistes : restauration des bancs et autre petit mobilier ancien en pierre, fleurissement ponctuel des pieds de façade, changement de revêtement de sol des accès et seuils de portes.
- Réduire l'espace de circulation goudronné pour les véhicules au strict minimum et réserver des bas-côtés différenciés d'aspect piétonnier. La rue, étroite, garde un statut d'espace partagé mais qui est annoncé et signalisé.
- Apporter une solution au stationnement ponctuel dans la rue : soit sous forme de dispositifs aménagés dans le profil existant avec des passages alternés, soit par la réservation de bandes longitudinales sur les quelques parcelles de jardin qui s'y prêtent.
- Utiliser les outils de sensibilisation pour mieux encadrer l'évolution des ensembles de bâti ancien patrimonial (charte architecturale des Pyrénées béarnaises, communications...)

RUE GUITTE - séquence 1 Préconisations



Préconisations : rue Guitté séquence 1. © C.A.U.E.64

RUE GUITTE - séquence 2

Préconisations



Préconisations : rue Guitté séquence 2. © C.A.U.E.64

Références à titre d'illustration



Resserrement de la chaussée et différenciation des abords piétons. Systèmes de passages alternés pour intégrer le stationnement. Marquage léger des entrées de cours, seuils des maisons.

Aménagement de la traversée de BLESSONVILLE. © Paysages d'ici et d'ailleurs, paysagistes



Mise en valeur des petits éléments de seuils (ici une marche monolithe en calcaire marbrier) et réfection de sol en calade de galets. Village des Pyrénées béarnaises © CAUE64

Végétalisation en pied de mur et marquage de l'entrée de cour par un changement de revêtement de sol Rénovation de rue à GRISOLLES. © D'Une Ville à l'Autre, architectes et paysagistes

Différenciation discrète de la bande piétonne : béton désactivé et ligne de pierre arasée ; l'accessibilité et le franchissement sont rendus possibles par l'absence de bordure, qui donne également une image rustique et non routière. Rénovation de rue à POYANNE. © Atelier Etienne Lavigne, architectes du patrimoine et paysagistes



Végétalisation des pieds de façade, principe d'espace partagé piétons-véhicules, restauration et mise en valeur du mur ancien en pierre de soutènement de la route.

Requalification de la rue principale de CHALIERS. © Atelier du Rouget, architectes et paysagistes

Diagnostic et préconisations : rue du Bialé séquence 1

2.3 Diagnostic



Plan diagnostic : rue du Bialé séquence 1. © C.A.U.E.64

- **Une voie de lotissement spontané**

La 1ère séquence de la rue du Bialé est à l'interface des quartiers anciens du Bialé et la rue Guitte, ouvrant sur l'espace ouvert de la plaine, seulement urbanisé récemment sous forme de lotissement (années 2000 à aujourd'hui).



Carrefour sud de la rue du Bialé et de la rue Guitte. / Carrefour nord avec le chemin des Coustalats et la rue Lacarriu. © C.A.U.E.64

Le tissu urbain est à tout point de vue différent des ensembles constitués que l'on rencontre sur les autres séquences : des pavillons aux architectures hétérogènes (toits de style béarnais, inspirations méditerranéennes, volumes imbriqués et bas, etc.), aux implantations très diverses par rapport à la rue et en retrait, et aux aménagements extérieurs parfois déroutants (panel de tous types de clôtures, cours minéralisés, boisements du talus remplacés par des haies monospécifiques de conifères, etc.). La densité bâtie est très faible en comparaison de la rue Guitte ou même de la suite de la rue du Bialé.



Comparaison photo aérienne 1950 et actuelle : le chemin rural ancien, étroit et bordé de prairies et de quelques fermes éparses, s'est transformé en voie de lotissement extra-large, au gré des découpages fonciers et des constructions pavillonnaires. © Géoportail

- **Le paysage de la rue banalisé**

La rue présente une largeur excessive pour sa fonction : 9,5 m en moyenne et plus de 6 m de chaussée pour une rue en double-sens. La générosité des trottoirs serait vue comme un atout si seulement leur aménagement apportait une plus-value au lotissement : un alignement d'arbres apportant de l'ombre, des banquettes enherbées, une piste cyclable, etc.

Ce n'est pas le cas aujourd'hui avec un traitement relativement pauvre (bordures béton et bicouche) ; mais le potentiel d'amélioration de la rue est important. Le stationnement sur trottoir, qui bloque aujourd'hui le passage des piétons, pourrait être conforté et intégré ponctuellement. Un travail sur les clôtures, très hétérogènes (murets en galets, grillages, haies, parpaings, lames plastiques, plaquage pierre, etc.) semble également à mener.



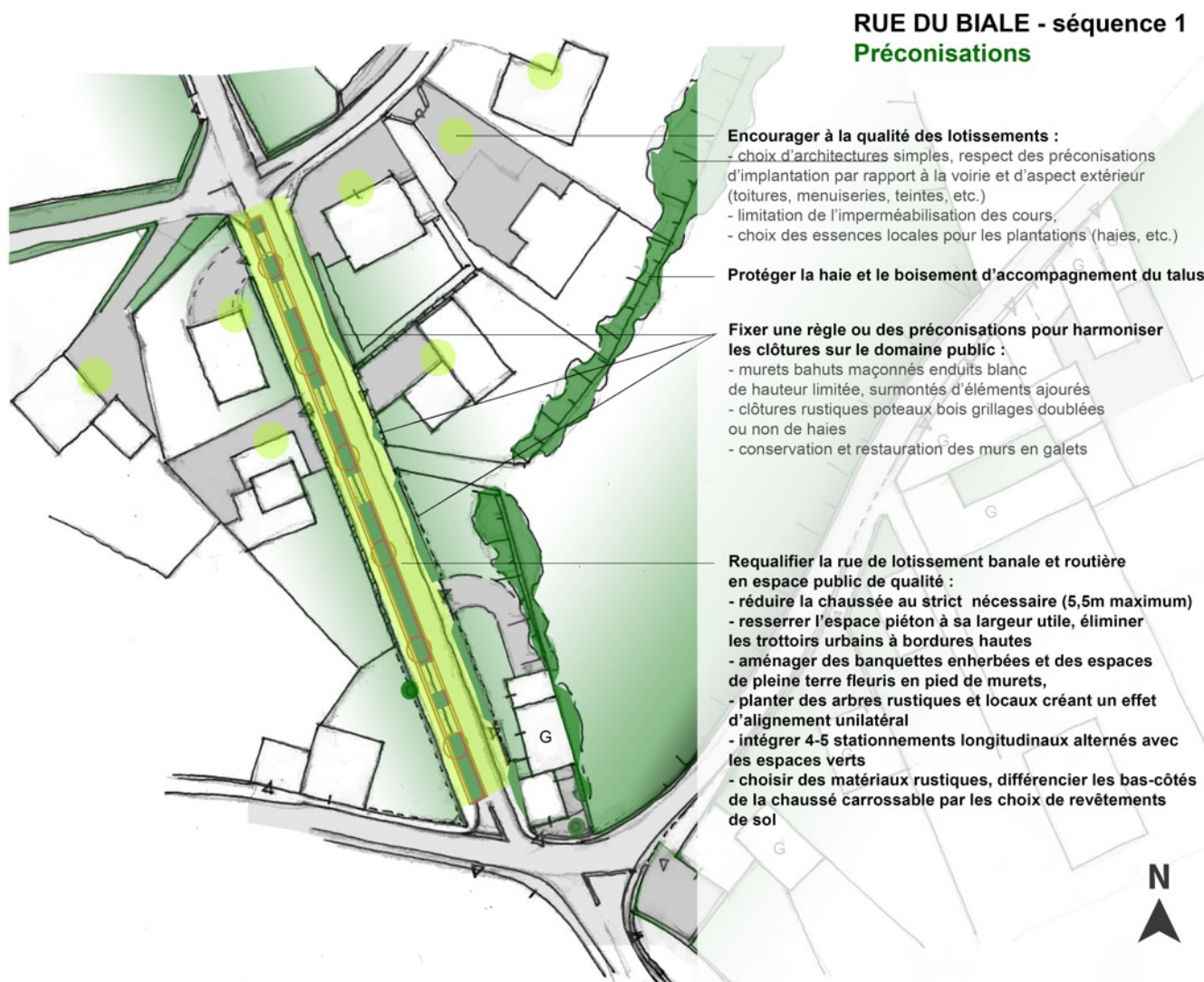
Une rue de lotissement banale, qui contraste avec la richesse patrimoniale et paysagère des autres séquences de rue traversés à Moumour. © C.A.U.E.64

L'objectif de réhausse de la qualité paysagère de cette portion de rue, où le végétal a probablement un rôle de premier plan à jouer, apparaît nécessaire pour changer l'image d'un banal lotissement pavillonnaire.

2.4 Préconisations

Objectifs et préconisations :

- Réaménager la rue de lotissement banale et routière pour lui donner un caractère et une qualité paysagère à la hauteur des autres portions de rues patrimoniales. Faire baisser la vitesse des véhicules. Plusieurs pistes :
 - réduire l'espace de circulation des véhicules au minimum,
 - effacer les bordures hautes et le vocabulaire urbain standard pour privilégier l'accessibilité générale et les bas-côtés rustiques,
 - s'appuyer sur une trame végétale (espaces enherbés, alignements d'arbres...) pour caractériser la rue.
- Mettre en place une réglementation d'urbanisme pertinente dans le contexte de Moumour, utiliser les outils de sensibilisation, pour mieux encadrer les constructions pavillonnaires : choix des implantations, des styles architecturaux, traitement des cours et des limites parcellaires, choix des essences végétales...



Préconisations : rue du Bialé séquence 1. © C.A.U.E.64

Références à titre d'illustration



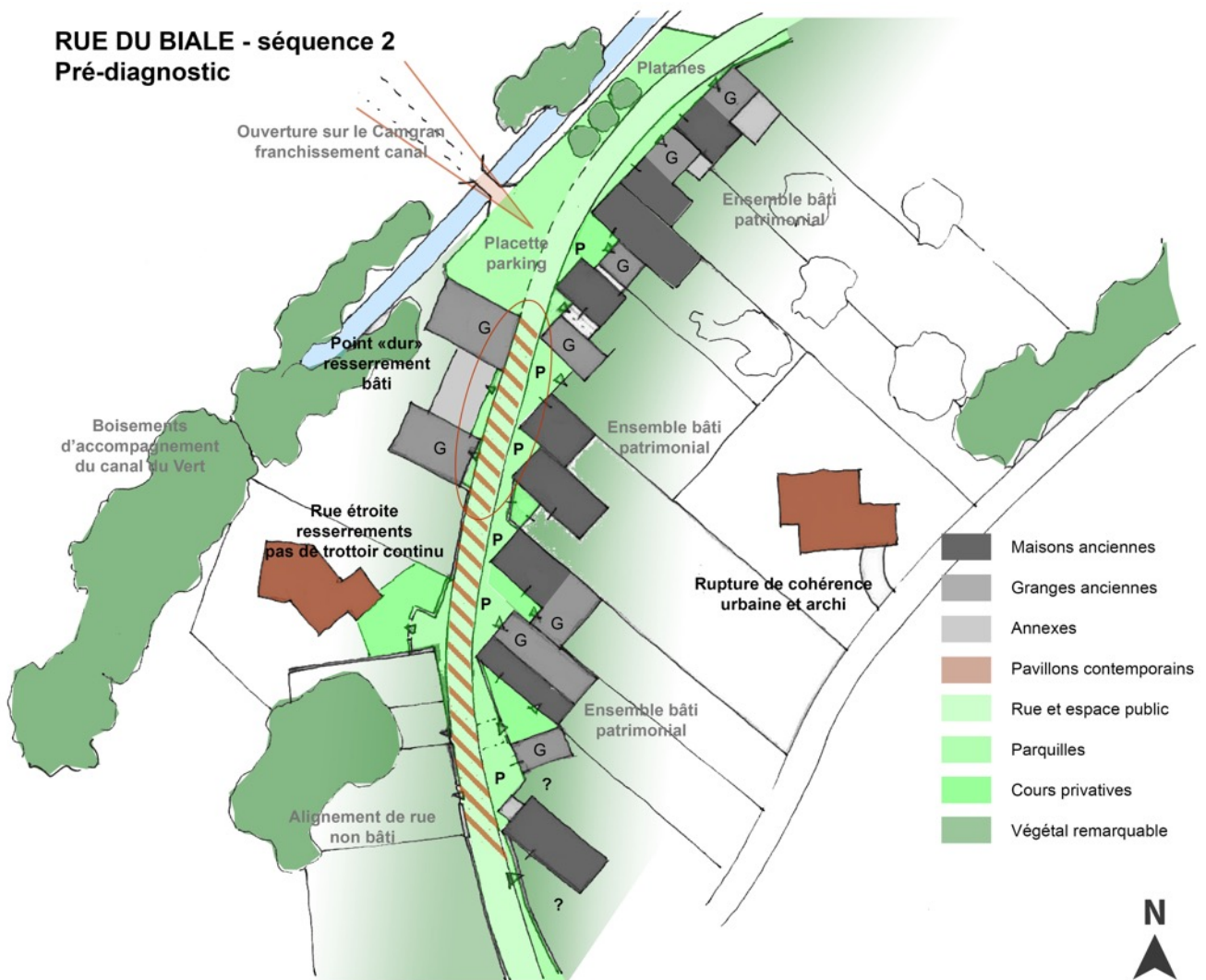
La structuration de la rue par le végétal - alignements d'arbres, massifs et bordures enherbées - en plus de contribuer à l'aménité du quartier, permet de resserrer visuellement la chaussée et de faire ralentir les véhicules. Le mail peut être unilatéral.
Esquisse d'aménagement d'une rue de FAUGEROLLES. © Karine Carmentran et Thais Bonichon, architecte et paysagiste



Banquettes enherbées et alignements de platanes donnent un caractère à la rue. Le piéton trouve également bienvenu un banc à l'ombre. A noter : les bordures hautes et les bornes d'interdiction de stationnement sont réservées au contexte urbain, et ne seraient pas adaptées à Moumour.
Entrée de ville de VOLONNE. © Mairie de Volonne.

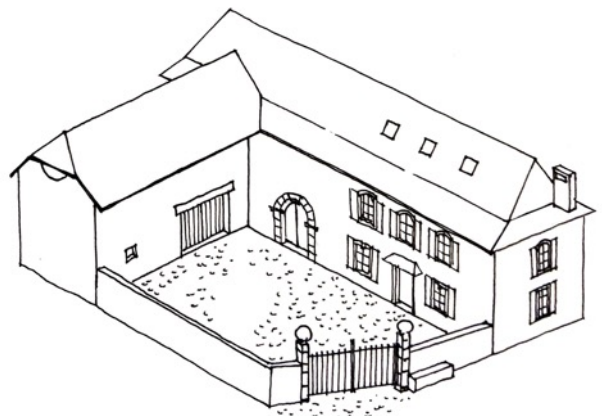
3 Diagnostic et préconisations : rue du Bialé séquences 2 et 3

3.1 Diagnostic



Plan diagnostic : rue du Bialé séquence 2. © C.A.U.E.64

- Une rue à valeur patrimoniale et paysagère, éventail de fermes à cour



Succession de maisons à cours ouvertes, peut-être ayant perdu leurs murs de clôture (au 1^{er} plan l'ancien bistrot du quartier). / Typologie de ferme à cour avec logis perpendiculaire à la rue et grange en fond de cour. © C.A.U.E.64

Le quartier du Bialé est une extension ancienne du centre-bourg (urbanisation des campagnes au XIX^{ème}), qui se développe comme une ceinture basse du village, faite de la répétition du modèle de ferme à cour. La rue est bâtie d'un seul côté, opposé au bras de dérivation du Vert qui alimentait plus bas le moulin.

L'ensemble bâti, encore assez peu altéré (plusieurs maisons et granges ne sont plus habitées mais n'ont pas été rénovées), constitue un patrimoine remarquable à préserver.

- **Les parquilles : espaces résiduels mais à fort potentiel pour l'embellissement de la rue**

La rue du Bialé décrit une courbe et devient tangente au ruisseau. De manière surprenante mais logique, le parcellaire ancien en lanières parallèles et étroites se confronte à la courbe de la rue et génère des implantations de fermes non perpendiculaires à l'alignement.

Il en résulte une succession d'espaces résiduels triangulaires, formant tantôt les cours des maisons, tantôt des « parquilles » ou « usoirs » qui enrichissent le paysage de la rue. Aujourd'hui ces espaces résiduels n'ont plus d'usage que de stationnement, dans le meilleur des cas. Ils sont goudronnés ou bétonnés, rarement enherbés (un seul exemple au début de la séquence) et souvent délaissés par les riverains.



Succession des parquilles ou « usoirs » de forme triangulaire au contact de la rue. Ces espaces gagneraient à participer au projet d'embellissement de la rue. © C.A.U.E.64

Le statut privé (mais pas toujours) des parquilles, demande un travail de rencontre des propriétaires et de relevé pour envisager de les inclure dans la rénovation, via une convention avec la collectivité.

- **Une plus-value d'espaces publics en marge de la rue**

Un espace tout en longueur se développe entre la berge du bas de dérivation du Vert et la rue du Bialé. A la fois placette, réserve de stationnement, trottoir plus ou moins large, petit square enherbé, cet espace est le bienvenu dans le contexte de la rue étroite.

Un pont piéton donne accès au Camgran et renforce l'importance de cet espace pour les riverains : accès aux promenades et aux jeux, ouverture du quartier sur l'espace collectif principal du village – le « parc » en quelque sorte.



Plus qu'une succession d'espaces résiduels entre la rue et le ruisseau, un espace public de quartier à mettre en valeur. © C.A.U.E.64

La présence du végétal, boisement d'accompagnement du ruisseau, alignement remarquable de platanes, espaces verts, mais aussi le caractère rustique et simple des aménagements existants (gravier, barrières bois, absence de bordures) font le caractère de ce lieu qui demande juste à être accompagné dans sa qualité actuelle.

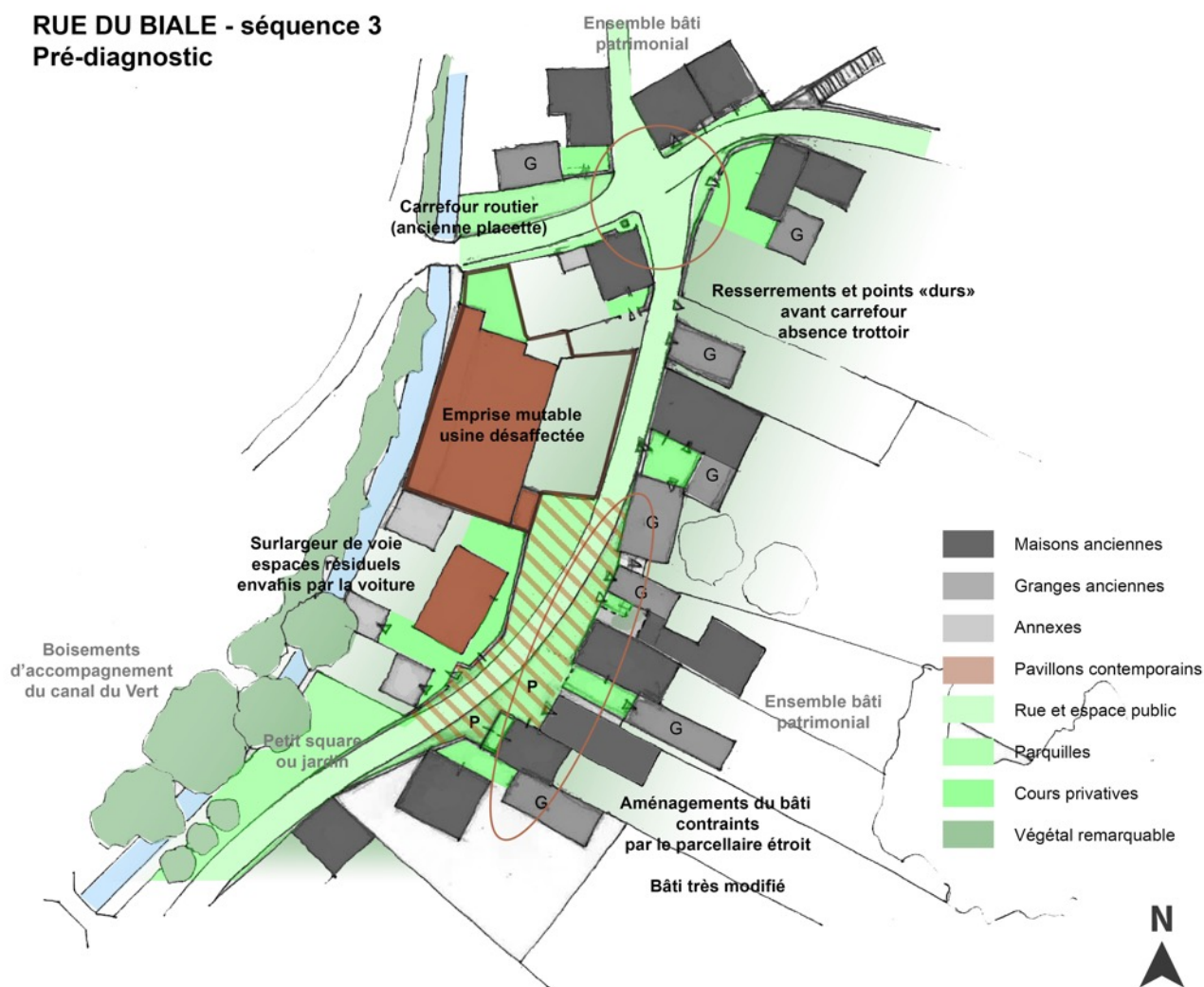
L'ensemble doit être intégré au périmètre de requalification de la rue du Bialé.



L'ouverture du paysage de la rue : aperçu depuis le Camgran des façades de l'ensemble bâti patrimonial de la rue du Bialé. © C.A.U.E.64

Limite claire et cohérente du village le long du canal de dérivation du Vert, aperçu des toits de la rue du Bialé et de l'usine désaffectée au 1^{er} plan, depuis le haut du village. © C.A.U.E.64

RUE DU BIALÉ - séquence 3 Pré-diagnostic



Plan diagnostic : rue du Bialé séquence 3. © C.A.U.E.64

- **Un quartier à réorganiser**

La dernière séquence de la rue du Bialé est faite d'un ensemble bâti ancien beaucoup moins lisible que la partie précédente et d'espaces publics relativement peu qualifiés.

Le parcellaire en lanières est ici particulièrement étroit, créant des difficultés d'adaptation des maisons et des granges, tant pour les extensions que les modifications d'accès par exemple. Les façades anciennes sont plus altérées. En vis-à-vis, sur les espaces libres au contact du ruisseau, ont été construites une maison moderne avec ses dépendances et une usine aujourd'hui désaffectée.

L'espace public se résume à des trottoirs goudronnés de largeur très variable, résultant des emprises résiduelles des implantations bâties très différentes. Les parquilles ne sont plus visibles. Les trottoirs sont envahis de voitures.

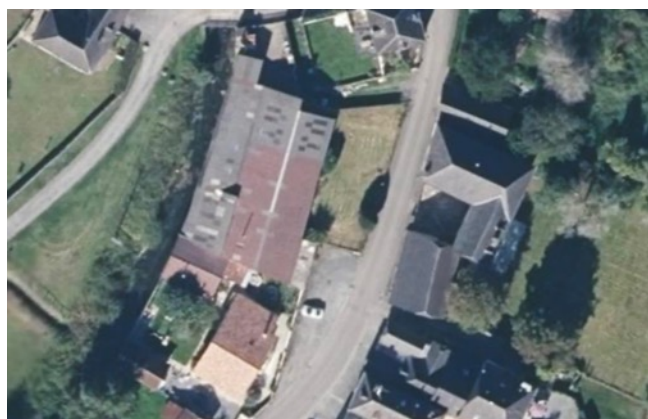


Encombrement de l'espace public par le stationnement. © C.A.U.E.64
Surlargeurs de trottoirs. © C.A.U.E.64

- **Le foncier mutable de l'usine et l'idée d'un espace public fédérateur**

La vue cartographique de cette séquence fait émerger l'idée d'un espace central, d'une placette qui pourrait fédérer le quartier, à cheval entre le foncier de l'usine et l'espace d'usage résiduel des maisons anciennes.

Il serait donc intéressant d'envisager la rénovation de la rue dans la perspective plus large d'une mutation du foncier de l'usine.



Espaces résiduels en marge de la rue, de part et d'autre entre l'ancienne usine et l'ensemble bâti ancien. © C.A.U.E.64
Le site de l'usine avant occupation, en bordure du bars de dérivation du vert. © Delcampe cartes postales anciennes/ CIM

- **Le débouché de la rue du Bialé : un carrefour routier**

On note présence d'un arbre au croisement des rues sur la carte postale ancienne – arbre qui organisait la placette-carrefour et qualifiait un petit espace public de quartier, ainsi que les bas-côtés de chaussée enherbés.

Le carrefour aujourd'hui souffre d'un aspect routier et banalisé. La croix dans l'angle de la maison n'est plus visible, les espaces enherbés sont résiduels, mais la plupart des murets de cours en pierre ont été conservés.



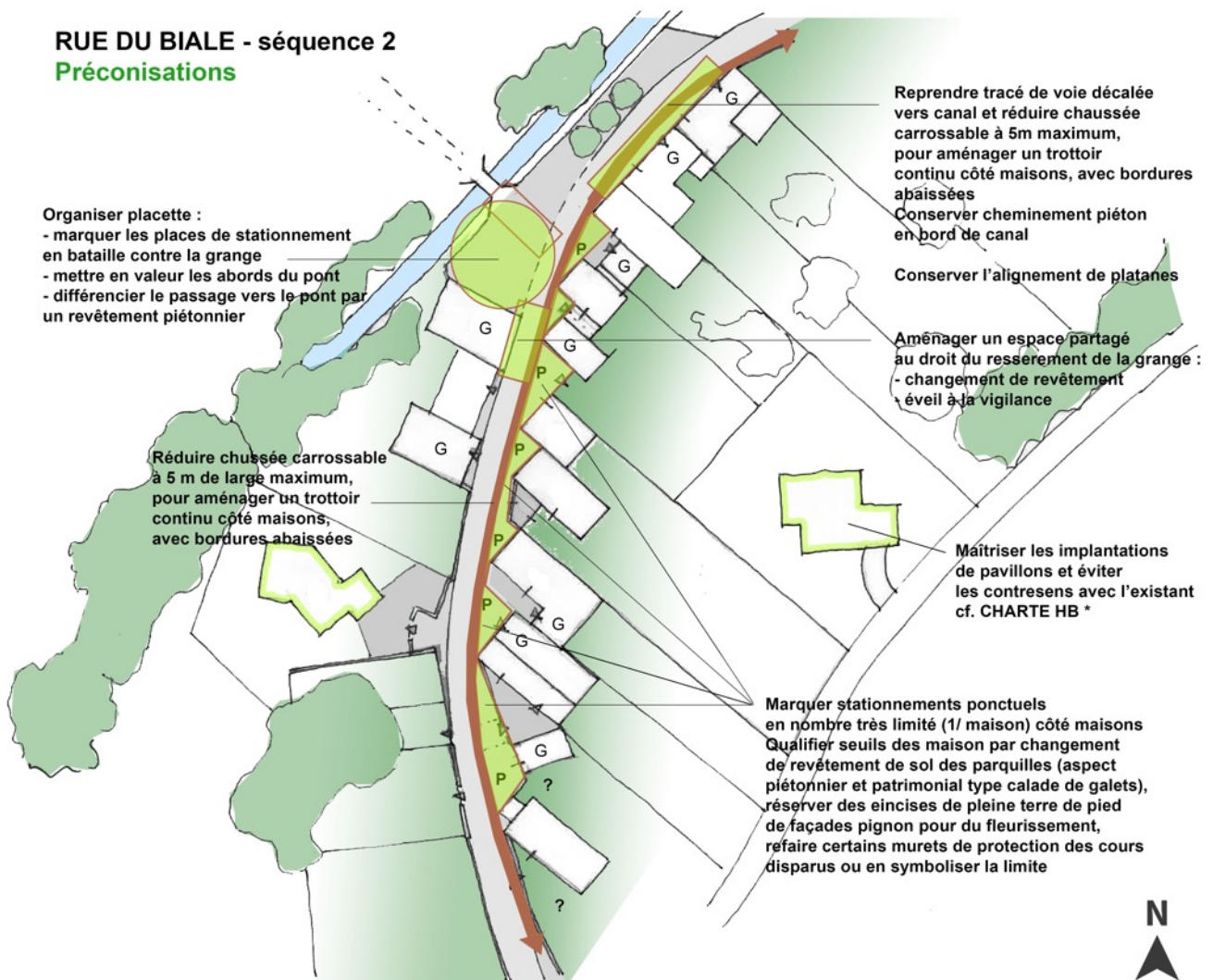
Le carrefour de la rue du Bialé et de la rue Côte de la Hargouette, aujourd'hui. © C.A.U.E.64

Le même carrefour dans les années 1950, marquant probablement une placette de quartier. © Delcampe cartes postales anciennes/ CIM

3.2 Préconisations

Objectifs et préconisations :

- Mettre en valeur les parquilles et usoirs, qui font l'originalité et le caractère de cette rue, les utiliser pour requalifier la rue et mettre en valeur le patrimoine bâti des fermes à cour. Plusieurs pistes : réservation d'espaces en pleine terre pour des pieds de façade fleuris ou enherbés, changement de revêtement de sol avec des restaurations de dallages ou de calades.
- Réduire l'espace de circulation des véhicules pour dégager un cheminement continu en bas-côté, travailler sur des appels à vigilance au droit des resserrments ponctuels (changement de revêtement de sol ...).
- Qualifier les espaces résiduels entre le ruisseau et la rue : matérialiser un cheminement piéton, organiser un (ou des) petits espace(s) dédié(s) au stationnement, souligner l'accès piétonnier au pont, mettre en valeur l'alignement de platanes et empêcher le stationnement entre les arbres, agrémenter l'espace vert clôturé avec du mobilier de repos, de jeux.

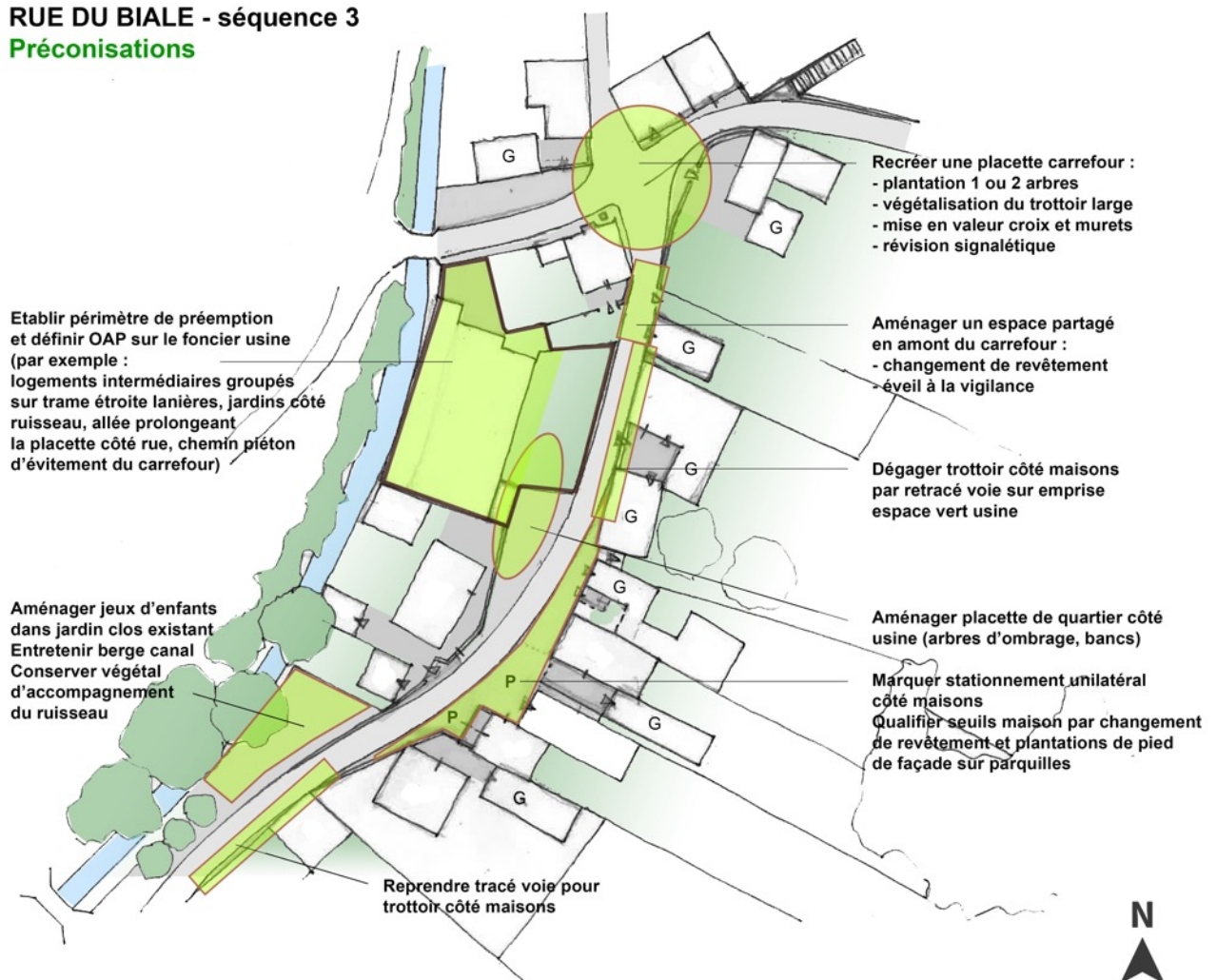


Préconisations : rue du Bialé séquence 2. © C.A.U.E.64

Objectifs et préconisations :

- Entretenir et préserver la végétation d'accompagnement du bras de dérivation du Vert
- Requalifier les espaces résiduels au droit de l'ensemble bâti de maisons anciennes, les anciens usoirs disparus, les libérer de l'emprise totale de la voiture et les mettre en valeur par des changements de revêtement.
- Réfléchir à une placette de quartier compatible avec la future occupation du foncier de l'usine désaffectée. Mettre en place un outil foncier et une projection urbaine sur le site (type OAP) afin de maîtriser le devenir de la dernière séquence de la rue et lui redonner une qualité d'habitat et une qualité paysagère.
- Améliorer le carrefour avec la montée vers le centre-bourg, retrouver l'image de place-carrefour gommée par les aménagements routiers.

RUE DU BIALÉ - séquence 3 Préconisations



Préconisations : rue du Bialé séquence 3. © C.A.U.E.64

Références à titre d'illustration



Redéfinition des abords de la chaussée avec des espaces en pleine terre enherbés ou fleuris, qui s'adaptent aux différences d'alignement du bâti riverain. Remarquer l'usage de la pierre de pavage qui souligne des accès, des seuils, voire des séquences de trottoirs. Remarquer aussi l'absence de bordure.

Aménagement de la traversée de BEAUREGARD (46). © Atelier Palimpseste, paysagistes



Réservation de bandes en pleine terre pour le fleurissement en pied de façade, choix de caniveaux en pierre irréguliers pour un aspect non routier adapté en contexte patrimonial.

AMBEYRAC (12). © Atelier Palimpseste, paysagistes

Trottoir en béton désactivé, bordures arasées en pavés et plantations des espaces résiduels.

BLESSONVILLE. © Paysages d'ici et d'ailleurs, paysagistes

Requalification de stationnements avec un revêtement terre-pierre, marquage des places en lauzes ou pavés de pierre, caniveau en pierre. Limitant l'imperméabilisation du sol, ce traitement plus adapté que le goudron à proximité d'un espace naturel.

Village des Pyrénées béarnaises. © CAUE64



Aménagement de placette adaptée en contexte rural : utilisation de la pierre locale pour les caniveaux, les seuils, les pavages ; organisation du stationnement sans marquage excessif, plantations d'ombrage avec des essences locales, limitation du mobilier à des bancs et corbeilles – absence de potelets.

Dans cet exemple en contexte de village rural, la simple différenciation de revêtement de sol permet d'organiser l'usage de l'espace sans avoir recours à un éventail de mobilier et de signalétique à connotation urbaine.

BEAUREGARD (46). © Atelier Palimpseste, paysagistes

4 Note de méthode et suites à donner

4.1 Méthode de travail

Le Code de la Commande Publique impose au maître d'ouvrage, pour chaque opération envisagée, de s'assurer préalablement de son opportunité et de sa faisabilité tout en respectant les attributions suivantes¹ :

- L'élaboration du programme défini à l'article L2421-2 du CCP
- La fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle
- Le financement de l'opération
- Le choix du processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé
- La conclusion des marchés publics ayant pour objet les études et l'exécution des travaux de l'opération.

La nature et l'étendue des besoins à satisfaire doivent être déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale.²

De l'importance d'une étude globale :

Les séquences définies appellent à des orientations d'aménagement différentes et très certainement à un phasage selon au moins 3 tranches de travaux.

Malgré ce décalage dans le temps des interventions, il est conseillé à la commune de **confier à la future maîtrise d'œuvre une étude de globale sur le périmètre d'étude, jusqu'à l'avant-projet (AVP)**, afin de réaliser à terme des aménagements cohérents et capables de donner une identité lisible à ces quartiers, de **faire le lien entre les rues anciennes et les extensions récentes du village**.

4.2 Accompagnement par le C.A.U.E 64

Ponctuellement ou sur le long terme, le C.A.U.E 64 est aux côtés des communes et intercommunalités pour les guider dans leurs choix en matière d'équipement public, d'aménagement, d'urbanisme, de paysage et de développement durable. Aide à la décision, le C.A.U.E 64 propose un accompagnement méthodologique et technique en amont du projet et durant toutes ses étapes : réflexion à l'échelle d'un périmètre d'étude élargi, diagnostic préalable, orientations programmatiques, appui à l'élaboration des documents d'urbanisme, appui à la consultation dans le cadre d'un marché public de maîtrise d'œuvre, concertation.

Le rôle du C.A.U.E 64 n'est pas de se substituer à une assistance à maîtrise d'ouvrage ni à une maîtrise d'œuvre, mais d'apporter une expertise architecturale, urbaine, paysagère et environnementale complémentaire. La réflexion collective avec la commune doit permettre de **définir un diagnostic et des objectifs de projet partagés**.

Si la commune le souhaite, le C.A.U.E 64 accompagne la commune dans son projet, au-delà de la fiche conseil, sous forme d'une convention.

¹ Code de la Commande Publique // Article L2421-1

² Code de la Commande Publique // Article L2111-1